

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 17 février 2017 à 17h

Présents : A. Fontaine, M. Saint Léger, M. Meunier, JM Marie, C. Cartry, D. Beaujouan,
N. Haie, G. Varon.

Excusés : P. Carpophore, A. Mourocq, M. Leblanc.

Ordre du jour : abrogation de la carte communale - mise en recouvrement de frais de fourrière - questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 7/02/2017 n'ayant pas fait l'objet d'observations, est approuvé.

* **abrogation de la carte communale** : Le PLU a vocation à se substituer à la carte communale en vigueur qu'il conviendra d'abroger au moment de l'approbation du nouveau document. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve l'engagement de la procédure d'abrogation de la carte communale, laquelle fera l'objet de l'enquête publique conjointe avec l'élaboration du PLU.

L'enquête publique se déroulera du 15 mars au 14 avril. Les dernières formalités seront publiées dans les jours prochains.

* **mise à charge de frais de fourrière** : un véhicule en stationnement abusif en bordure de la RD 27 en sortie de l'agglomération, a du après plusieurs tentatives amiables auprès du propriétaire, faire l'objet d'une procédure d'enlèvement et mise en fourrière menée par les services de gendarmerie à la demande de la commune. Les frais afférents ont été facturés, et payés par la commune pour un montant de 480,62€. Une délibération est nécessaire pour les porter à la charge du propriétaire du véhicule. Le conseil municipal approuve cette décision.

* **questions et informations diverses** :

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 17h25

la secrétaire de séance, Monique Saint-Léger